

# Glossaire

**REP** : Réseau d'Education Prioritaire

**CPC** : Conseiller Pédagogique de Circonscription

**IEN** : Inspecteur de l'Education Nationale

**IA-IPR** : Inspecteur d'Académie – Inspecteur Pédagogique Régional

**IA- DASEN** : Inspecteur d'Académie - Directeur Académique des Services de l'Education Nationale

**DGESCO** : Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (ministère de l'éducation nationale)

---

**CASNAV** : Centre Académique pour la Scolarisation des enfants allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs.

**CAREP** : Centre Académique de Ressources pour L'Education Prioritaire.

**CARDIE** : Centre Académique de Recherche-Développement en Innovation Expérimentation

**CANOPE** : Réseau d'accompagnement et de création pédagogique. Anciennement, les CNDP, CRDP, CDDP.

**MDPH** : Maison Départementale des Personnes Handicapées. C'est l'organisme qui gère tous les élèves en situation de handicap.

**ASH** : Adaptation Scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés.

**SESSAD** : Service Educatif et de Soins Spécialisés A Domicile.

**ASE** : Aide Sociale à l'Enfance

**CMP** : Centre Médico-Psychologique

**CMPP** : Centre Médico-Psycho- Pédagogique

**AEMO** : Action Educative en Milieu Ouvert : Mesure judiciaire au bénéfice d'un enfant qui consiste en l'intervention à domicile d'un travailleur social.

**CAMSP** : Centre d'Action Médico - Social Précoce : structure destinée au dépistage, au diagnostic, à la rééducation et au suivi des enfants qui présentent un handicap avant la scolarisation obligatoire (de 0 à 6 ans).

**PMI** : Centre de Protection Maternelle et Infantile : Il mène des actions de prévention et de dépistage des problématiques médicales en lien avec les apprentissages des enfants de moins de six ans ainsi que de conseil aux familles pour la prise en charge de ces difficultés.

---

**IBV** : Intercom du bassin de Villedieu.

**PESL** : Plan Educatif Social Local. Il est en cours d'élaboration par les services de l'IBV.

**AIPE** : Association Indépendante des Parents d'Elèves.

**PE** : Professeur des Ecoles

**RASED** : Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté. Le maître E, le maître G et la psychologue scolaire forment le RASED d'un secteur.

**Maître E** : Enseignant du RASED qui prend en charge dans la classe ou à l'extérieur des petits groupes d'élèves en difficulté. Il est en charge des aides à dominante pédagogique.

**Maître G** : Enseignant du RASED qui prend en charge dans la classe ou à l'extérieur des petits groupes d'élèves en difficulté. Il est chargé des aides à dominante rééducative. Le travail d'un maître G consiste à faire évoluer le rapport de l'élève à l'école.

**Maître + ou dispositif PMQC** (Plus de Maîtres Que de Classes) : Les directeurs des écoles du REP sont les maîtres + un jour par semaine, ils co-interviennent dans les classes en fonction des besoins.

**AVS** : Auxiliaire de Vie Scolaire : Personnel chargé de l'aide aux enfants reconnus en situation de handicap.

**APC** : Activités Pédagogiques Complémentaires. Tous les enseignants du 1<sup>er</sup> degré prennent en charge des élèves en difficulté passagère une heure par semaine. C'est une aide individualisée en plus des heures de classe conventionnelles. Ce dispositif est intégré aux obligations de service des PE.

**PAI**: Projet d'Accueil Individualisé: Projet pour des enfants présentant des troubles de la santé.

**PPRE** : Programme Personnalisé de Réussite Educative. Programme contractualisé entre l'enseignant, l'élève et les parents pendant une période courte (en général une période scolaire) sur des compétences de base à travailler.

**PAP** : Plan d'Accompagnement Personnalisé : Il répond aux besoins des élèves ayant un ou plusieurs troubles des apprentissages pour lesquels ni le PPRE ni le PAI ne constituent une réponse adaptée. Il permet des aménagements et adaptations de nature pédagogique.

**ULIS école** : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire. C'est un dispositif d'accompagnement des élèves en situation de handicap.

**PPS** : Projet Personnalisé de Scolarisation : Projet élaboré pour les élèves en situation de Handicap.

**ESS** : Equipe de Suivi de Scolarisation : Elle veille à la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation (PPS). L'enseignant référent réunit au moins une fois par an la famille, les enseignants de l'élève handicapé, les professionnels de santé et les professionnels des services de soins.

**Geva-Sco** : outil normalisé de recueil des données et d'évaluation des besoins de l'élève en vue d'une procédure d'interpellation de la MDPH.

**APER** : Attestation de Première Education à la Route

**APS** : C'est l'attestation « Apprendre à Porter Secours »

**TICE** : Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement

**PEAC** : Parcours d'Education Artistique et Culturel

**Conseil de cycle** : Réunion pédagogique entre les enseignants du même cycle (2 ou 3).

**Conseil de maîtres** : Réunion pédagogique entre tous les enseignants de l'école.

**Conseil d'école** : Réunion entre les enseignants, les représentants des parents et les élus.

## 2d degré

**PLC** : Professeur de Lycée et de Collège

**COP** : Conseillère d'Orientation Psychologue

**CPE** : Conseiller Principal d'Education

**PP** : Professeur Principal

**AT** : Agents Territoriaux du collège

**AED** : Assistant d'Education

**AP** : Accompagnement Personnalisé: Cette année, il est mis en place en classe de sixième (3 heures) avec la volonté de renforcer la liaison entre l'école primaire et le collège. Pour la rentrée 2016, il est prévu que l'AP soit étendu au cycle 4.

**EPI** : Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (2 ou 3 h) : Les EPI sont des moments privilégiés pour mettre en œuvre de nouvelles façons d'apprendre et de travailler les contenus des programmes. Les EPI ont un caractère obligatoire pour tous les élèves avec un travail qui aboutira à la réalisation d'un projet incluant une réalisation concrète, individuelle ou collective.

**DNB** : Diplôme National du Brevet

**SEGPA** : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

**ULIS Collège** : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire. C'est un dispositif d'accompagnement des élèves en situation de handicap.

**Le Travail Accompagné** : Il s'agit de 2h pour que les élèves de 6<sup>ème</sup> soient aidés par les AED dans leur travail personnel.

**Conseil Pédagogique** : C'est une instance de consultation des enseignants sur la politique éducative de l'établissement. Il prépare la partie pédagogique du projet d'établissement.

**Commission éducative** : Elle a pour mission d'examiner la situation d'un élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie de l'établissement scolaire. Elle recherche avant tout à y apporter une réponse éducative personnalisée. C'est la dernière instance avant le **conseil de discipline**.

**ASR** : Attestation de Sécurité Routière

**PSC1** : L'attestation **Prévention et Secours Civiques de niveau 1** : Il s'agit d'une formation aux premiers secours de 12 heures pour les élèves de 3<sup>ème</sup>.

**D'col** : C'est un service récent d'accompagnement interactif personnalisé, développé à distance, proposé par le CNED pour les élèves de sixième et de CM2 de l'éducation prioritaire.